



CENTRE-ALSACE

Des entreprises s'investissent pour préserver la biodiversité

Accompagnées par la Maison de la nature, deux entreprises du Centre-Alsace se sont engagées dans un dispositif en faveur de la biodiversité. Samedi, chez Mathis à Muttersholtz, les salariés ont découvert l'espace en cours de renaturation.

« Toutes les études le montrent, la biodiversité est en régression. Mais ce n'est pas inéluctable. On peut faire beaucoup avec pleins de petits projets. » Ces mots ont été prononcés samedi 6 mai par Patrick Barbier, maire de Muttersholtz, lors de l'inauguration du nouvel espace dédié à la biodiversité de l'entreprise Mathis, spécialisée dans la construction bois.

Un ancien champ de maïs à renaturer

Depuis avril 2022, la société muttersholtzoise, tout comme Senfa à Sélestat, est engagée dans le dispositif "Entreprise et biodiversité" initié par la Région Grand Est. « L'objectif est de renaturer du foncier d'entreprises, afin de le rendre favorable à la faune et à la flore », explique Bastien Imhoff, chargé de projet à la Maison de la nature du Ried et de l'Alsace centrale (MNRAC), qui accompagne Mathis et Senfa.

Il déroule : « Dans de nombreuses sociétés, il y a des abords de parking tondu régulièrement, des



Dans le nouvel espace en cours de renaturation, baptisé "L'avenir est dans le pré", de l'entreprise Mathis, des salariés et leurs proches écoutent les explications de Bastien Imhoff, chargé de projet à la Maison de la nature (à gauche). Photo L'Alsace/Thierry MARTEL

platebandes, des espaces en friche... » Mathis étant mécène du sentier pieds nus de la MNRAC, le contact a été simple. « Nous sommes allés à leur rencontre et nous les avons écoutés pour voir quels étaient leurs objectifs. » Trois scénarios ont ensuite été proposés aux responsables de l'entreprise. « Ils ont retenu un des plus ambi-

teux », souligne le chargé de projet.

Si le PDG Frank Mathis a décidé d'intégrer ce dispositif, c'est parce que l'entreprise familiale est « déjà un peu éveillée au sujet de l'environnement ». L'espace à renaturer était tout trouvé : à l'arrière de l'usine se trouve un ancien champ de maïs de plus d'1,5 hectare.

D'avril à septembre 2022, le projet est élaboré par le comité de pilotage, qui regroupe des salariés de Mathis (dont la responsable des ressources humaines Gaëtane Fernique) et Bastien Imhoff. « Nous nous appuyons également sur les connaissances scientifiques des membres de la Ligue de protection des oiseaux », dit le sa-



larié de la MNRAC.

De l'éducation à tout âge

Sur cet ancien champ, il a été décidé de créer un verger ainsi qu'une forêt jardin. « Les arbres ont été plantés l'automne dernier », précise Bastien Imhoff. Une mare doit être créée l'an prochain. « Nous en avons profité pour en faire également une zone de détente pour les salariés », dit Frank Mathis. Deux ombrières en bois ont été installées et un boulodrome va bientôt faire son apparition.

De l'autre côté du chemin qui traverse la parcelle, c'est une prairie riedienne qui est prévue. « Il y aura une fauche tardive et une gestion adaptée de la biodiversité », avance le chargé de projet de la MNRAC. L'entreprise prévoit

aussi d'y placer des ruches.

Lors de l'inauguration de ce nouvel espace, les salariés ont été invités à participer à un jeu de piste pour tester leur connaissance sur la faune et la flore du Ried. Et des ateliers de sensibilisation auront lieu dans les prochains mois. « L'éducation à l'environnement, on en fait souvent avec les écoliers, mais il est important d'en faire avec tous les publics », souligne Bertrand Gaudin, président de la MNRAC.

Bastien Imhoff se réjouit d'accompagner Mathis et Senfa. « Travailler avec le monde de l'entreprise, c'est nouveau pour nous », dit-il. Le chargé de projet est convaincu que la biodiversité est un sujet qui peut mobiliser les salariés d'une entreprise.

Thierry MARTEL

Un dispositif subventionné

Tout comme l'entreprise Mathis, la société sélestadienne Senfa, qui produit des textiles techniques et enduits, a intégré le dispositif "Entreprise et biodiversité". Quatre actions ont été définies : la plantation d'espèces locales sur les platebandes qui longent la façade, la création d'une prairie friche ainsi que d'une prairie fleurie et la plantation d'arbres fruitiers.

C'est sur dossier, monté avec l'aide de la Maison de la nature, que les deux entreprises du Centre-Alsace ont été sélectionnées par la Région Grand-Est. Cette dernière subventionne les projets. Pour Senfa, sur un montant total de 21 000 €, 50 % sont pris en charge par la Région. Chez Mathis, le coût total est de 73 000 €. Mais avec les aides et une convention de mécénat, le reste à charge est d'environ 15 000 €.